



COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS  
PROCES-VERBAL

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICES-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 42

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 41 + 1 procuration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le 11 juillet à 10 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à Lestrem, Espace Culturel Jean de la Fontaine, 301 Allée Pierre Macquart, 62136 Lestrem, et ce conformément à l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, modifié par l'article 8 de la loi n°2020-760, sur la convocation qui leur a été adressée par Bruno Ficheux, le Président sortant de la Communauté de communes Flandre Lys, le 6 juillet 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par dérogation au droit commun, et conformément à l'article 7 de la loi n°2020-760, le délai de convocation de la première réunion du conseil communautaire a été fixé à trois jours francs au lieu de cinq.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

<b>Estaires :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>M. Bruno FICHEUX</li><li>Mme Dorothée BERTRAND</li><li>M. Michel DEHAENE</li><li>Mme Catherine BAUDRY</li><li>M. François-Xavier HENNEON</li><li>Mme Marie HOUSSIN</li><li>M. Michael PARENT</li></ul>	<b>Fleurbaix :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>M. Aimé DELABRE</li><li>Mme Stéphanie THERON</li><li>M. Joseph CATTEAU</li></ul>	<b>Haverskerque :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Mme Jocelyne DURUT</li><li>M. Philippe BLERVAQUE</li></ul>
<b>La Gorgue :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>M. Philippe MAHIEU</li><li>M. Michel BODART</li><li>Mme Marie-Thérèse VERHAEGHE</li><li>M. Philippe BROUTEELE</li><li>Mme Véronique DERONNE</li></ul>	<b>Laventie :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>M. Jean-Philippe BOONAERT</li><li>Mme Geneviève FERMENTEL</li><li>M. Denis MOUQUET</li><li>Mme Nathalie DEBAISIEUX</li><li>M. Jean-Marc FAIDUTTI</li></ul>	<b>Lestrem :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>M. Jacques HURLUS</li><li>Mme Anne HIEL</li><li>M. Philippe PRUVOST</li><li>Mme Bénédicte BROUARD</li><li>M. Jean DELVALLE</li></ul>
<b>Lestrem :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>M. Jacques HURLUS</li><li>Mme Anne HIEL</li><li>M. Philippe PRUVOST</li><li>Mme Bénédicte BROUARD</li><li>M. Jean DELVALLE</li></ul>	<b>Merville :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>M. Joël DUYCK</li><li>Mme Martine BEURAERT</li><li>M. José BAUDRY</li><li>Mme Delphine BOULENGER</li><li>M. Hervé MORVAN</li><li>Mme Sandra PLÉ</li><li>M. Soarey SÉRÉ</li><li>Mme Martine LORPHELIN</li><li>M. Bernard LORIDAN</li><li>M. Jacques PARENT</li></ul>	<b>Sailly-sur-la-Lys :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>M. Jean-Claude THOREZ</li><li>Mme Agnès GRAMMONT</li><li>M. Pierre-Luc RAVET</li><li>Mme Andrée HERDIN</li></ul>

Absente excusée : Mme Monique EVRARD, procuration à M. Philippe MAHIEU.

Procurations en cours de séance

M. Bruno FICHEUX, procuration à Monsieur DEHAENE à partir de l'élection du Premier-Vice-Président.

M Joël DUYCK, procuration à Mme Martine BEURAERT à partir de l'élection du membre de bureau de Fleurbaix jusqu'à l'élection du membre du bureau de Merville comprise.

Madame Sandra PLÉ, procuration à Mme Delphine BOULENGER à partir de l'élection du membre de bureau de Fleurbaix jusqu'à l'élection du membre du bureau de Merville comprise.

Monsieur DEHAENE, procuration à Mme BERTRAND, à partir de l'élection du membre de bureau de Fleurbaix.

La séance a été ouverte sous la présidence de Bruno Ficheux, Président sortant. Bruno Ficheux, Président sortant, a, ensuite, laissé la place au plus âgé des membres présents du conseil communautaire. Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, à savoir Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, a ainsi pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT).

Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, qui, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 42 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée par l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, par dérogation à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, était remplie.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme DURUT Jocelyne.

Madame Marie-Thérèse VERHAEGHE, doyenne d'âge parmi les conseillers communautaires, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

En raison du Covid-19, le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

- FERMENTEL Geneviève
- HENNEON François-Xavier

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après appels de candidature, il est procédé au déroulement des votes.

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur du Conseil communautaire en vigueur, plus de 3 membres du Conseil communautaire, ont formulé à deux reprises une suspension de séance :

- Election du Président, après le deuxième tour.
- Election des Vice-Présidents, après l'élection du 4e Vice-Président.

Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse et Monsieur le Président ont ainsi respectivement suspendu la séance.

Après dépouillements, sont proclamés en qualité de :

- Président de la Communauté de communes Flandre Lys : Jacques HURLUS
- Premier vice-président de la Communauté de communes Flandre Lys : Philippe MAHIEU
- Deuxième vice-président de la Communauté de communes Flandre Lys : Philippe PRUVOST
- Troisième vice-président de la Communauté de communes Flandre Lys : Joël DUYCK
- Quatrième vice-présidente de la Communauté de communes Flandre Lys : Jocelyne DURUT
- Cinquième vice-présidente de la Communauté de communes Flandre Lys : Geneviève FERMENTEL
- Sixième vice-président(e) de la Communauté de communes Flandre Lys : François-Xavier HENNEON
- Septième vice-président(e) de la Communauté de communes Flandre Lys : Michel DEHAENE
- Huitième vice-président(e) de la Communauté de communes Flandre Lys : Jean-Claude THOREZ
- Neuvième vice-président(e) de la Communauté de communes Flandre Lys : Stéphanie THERON MARESCAUX
- Membre du Bureau de la Communauté de communes Flandre Lys : Dorothée BERTRAND
- Membre du Bureau de la Communauté de communes Flandre Lys : Aimé DELABRE
- Membre du Bureau de la Communauté de communes Flandre Lys : Philippe BLERVAQUE
- Membre du Bureau de la Communauté de communes Flandre Lys : Michel BODART
- Membre du Bureau de la Communauté de communes Flandre Lys : Jean-Philippe BOONAERT
- Membre du Bureau de la Communauté de communes Flandre Lys : Anne HIEL
- Membre du Bureau de la Communauté de communes Flandre Lys : Hervé MORVAN
- Membre du Bureau de la Communauté de communes Flandre Lys : Agnès GRAMMONT

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Le présent procès-verbal dressé et clos le 11 juillet 2020 à 15 heures 40 minutes, en double exemplaire, est signé par les assesseurs et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants.**

**Le doyen d'âge du conseil communautaire :**

VERHAEGHE Marie Thérèse

**Les assesseurs :**

FERMENTEL Geneviève

HENNEON François-Xavier

**Le secrétaire :**

DURUT Jocelyne

**Le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys :**

HURLUS Jacques

